

# *Trans&Wall*

*Plan Stratégique 2021-2023*



## 1. PREAMBULE

Le législateur régional a adopté de nouvelles dispositions décrétales qui ont pour objet de recentrer l'activité de gestionnaire de réseau de distribution électrique sur leur corps de métier historique à savoir la gestion des réseaux.

En particulier, le décret du 11 mai 2018 qui modifie les dispositions de l'article 8 § 1er et § 2 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

Ce décret interdit désormais certaines activités commerciales au gestionnaire de réseau de distribution électrique et interdit également à ces mêmes intercommunales de détenir directement ou indirectement des participations dans le capital de producteurs, fournisseurs et intermédiaires d'électricité.

Compte tenu des interdictions précitées, l'AIEG se trouvait donc tenue, en vertu du décret, d'adopter certaines mesures de restructuration notamment au regard de son portefeuille de participations.

Historiquement l'AIEG détenait des participations notamment dans les sociétés SOCOFE et PUBLI-T, liées à la production d'électricité et de l'énergie, ainsi que plus récemment dans la société ZE-MO, qui développe une activité de déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Dès lors, l'AIEG a obtenu du Gouvernement wallon des délais complémentaires afin de se conformer aux dispositions du décret précité relativement à ces activités, tant en ce qui concerne l'activité de la société ZE-MO qu'en ce qui concerne ces participations au sein du capital SOCOFE.



Ces délais n'empêchaient toutefois pas de rechercher une solution pérenne en vue de se conformer au décret et de permettre aux communes de conserver lesdites participations.

En parallèle, l'AIEG a obtenu une décision favorable du Service des Décisions Anticipées de Bruxelles, (SDA) en vue de consacrer la neutralité fiscale d'une opération de scission partielle, destinée à localiser les participations SOCOFE, PUBLI-T, et ZE-MO dans le cadre d'une nouvelle structure intercommunale, à constituer et dénommée « Trans&Wall » sachant que cette nouvelle intercommunale serait constituée par les associés titulaires des parts B1 de l'AIEG à savoir, les communes d'ANDENNE, de NAMUR, d'OHEY, de VIROINVAL et de RUMES.

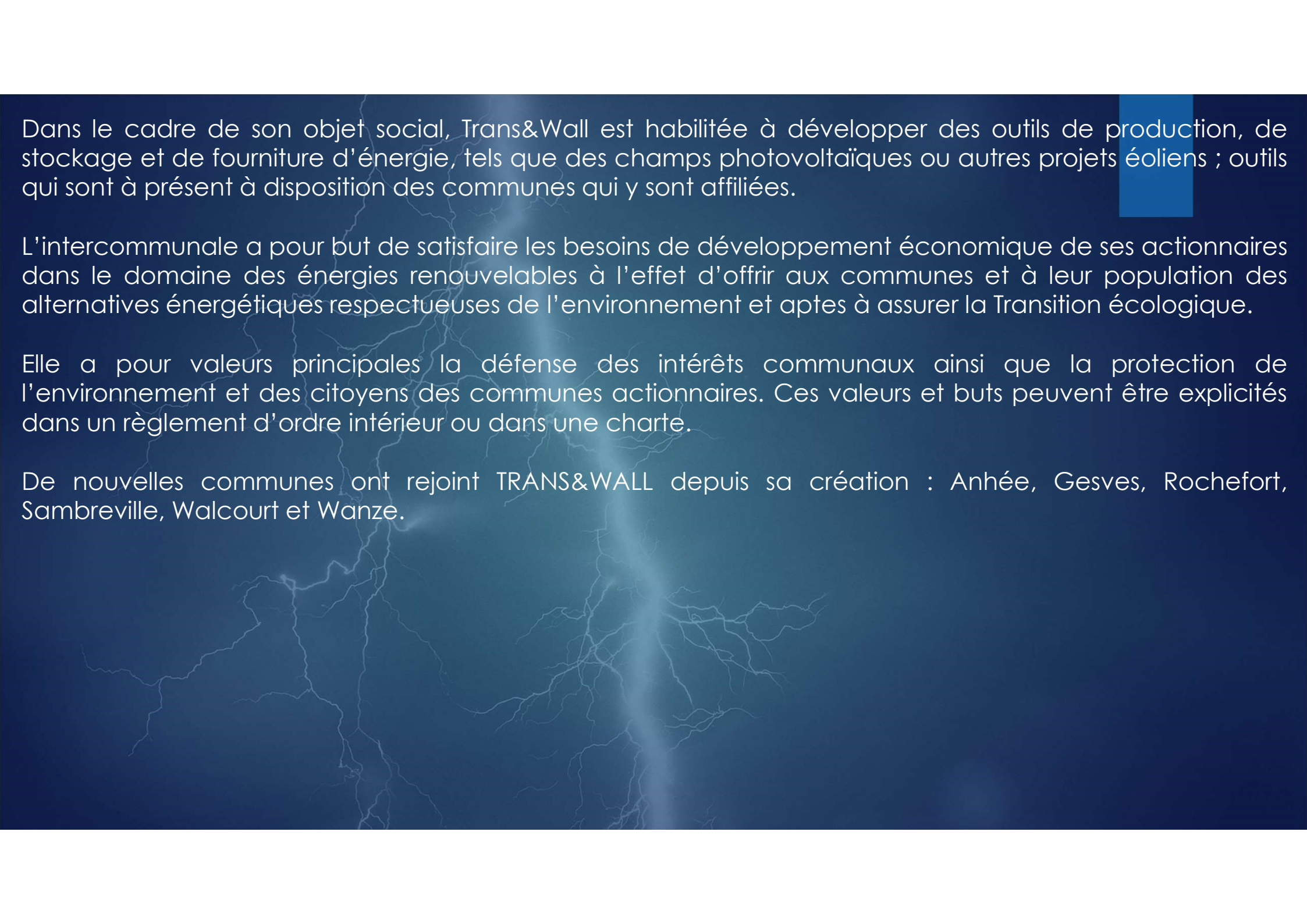
Différents scénarii ont, par conséquent, été envisagés dans le cadre de cette restructuration (convention de partage, vente à des tiers des participations, etc.).

Après analyse et tenant compte des conseils avisés de la société de consultance Deloitte, désignée par le conseil d'administration, il est apparu que l'opération de la scission partielle était la plus opportune. Elle permettrait de respecter les nouvelles impositions décrétales tout en préservant les intérêts des associés communaux.

L'opération de scission partielle de l'AIEG permettrait donc d'isoler, dans une nouvelle société à créer, les participations dans ZE-MO, SOCOFE et PUBLI-T et d'assurer la poursuite des activités de la société ZE-MO.

L'Intercommunale Trans&Wall a été constituée le 11 décembre 2019 par les communes d'Andenne, Namur, Ohey, Rhumes et Viroinval.

Elle a été approuvée par le Ministre des Pouvoirs locaux qui en a également approuvé les statuts, par arrêté ministériel du 6 février 2020 reconnaissant l'intérêt communal de cette démarche.



Dans le cadre de son objet social, Trans&Wall est habilitée à développer des outils de production, de stockage et de fourniture d'énergie, tels que des champs photovoltaïques ou autres projets éoliens ; outils qui sont à présent à disposition des communes qui y sont affiliées.

L'intercommunale a pour but de satisfaire les besoins de développement économique de ses actionnaires dans le domaine des énergies renouvelables à l'effet d'offrir aux communes et à leur population des alternatives énergétiques respectueuses de l'environnement et aptes à assurer la Transition écologique.

Elle a pour valeurs principales la défense des intérêts communaux ainsi que la protection de l'environnement et des citoyens des communes actionnaires. Ces valeurs et buts peuvent être explicités dans un règlement d'ordre intérieur ou dans une charte.

De nouvelles communes ont rejoint TRANS&WALL depuis sa création : Anhée, Gesves, Rochefort, Sambreville, Walcourt et Wanze.



## 2. PROJETS

La politique poursuivie par TRANS&WALL s'articule sur plusieurs axes :

- administrer, gérer et valoriser les participations issues de la scission partielle de l'intercommunale AIEG, dans les domaines de la production et de la fourniture d'énergie (participations SOCOFE) et transports d'énergie (participations PUBLI-T) et de répartir entre les actionnaires communaux le revenu de ces participations;
- acquérir, fabriquer, développer, mettre à disposition et exploiter, sous quelque forme que ce soit, des bornes de rechargement pour véhicules électriques ainsi que tous services connexes, y compris financiers ou de publicité, nécessaires ou utiles à l'établissement et/ou à l'exploitation desdites bornes et véhicules (ZE-MO);
- Acquérir des participations dans la mise en œuvre d'éolienne(s) permettant d'alimenter une communauté d'énergie répartie sur plusieurs zonings :
  1. **Fernelmont (E42 – BEP Mecalys) : construction et exploitation de 2 éoliennes**
  2. **Andenne-Héron : construction et exploitation de 3 éoliennes**
- Construire des champs photovoltaïques pouvant être mis en œuvre simultanément dans diverses communes wallonnes par le biais d'un marché public global ; les terrains des actionnaires pouvant être valorisés et apportés en nature.

### 3. PREVISIONS ET RESULTAT FINANCIER

Prévision et résultat financier		Réalité 2019	Réalité 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
70	Chiffres d'affaires					
74	Autres produits d'exploitation		3.400,00 €	37.000,00 €	37.000,00 €	37.000,00 €
76	Produits d'exploitation non récurrents					
<b>70/76</b>	<b>Ventes et prestations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3.400,00 €</b>	<b>37.000,00 €</b>	<b>37.000,00 €</b>	<b>37.000,00 €</b>
60	Approvisionnement marchandises					
61	Services et biens divers					
	Frais organe de gestion		27.000,00 €	27.000,00 €	27.000,00 €	27.000,00 €
	Informatique / téléphonie		11.000,00 €	12.000,00 €	12.000,00 €	12.000,00 €
	Divers (*)		19.000,00 €	10.000,00 €	11.000,00 €	12.000,00 €
	Location de bureaux		6.600,00 €	14.400,00 €	14.400,00 €	14.400,00 €
62	Rémunérations (*)		42.000,00 €	148.000,00 €	151.000,00 €	154.000,00 €
63	Amortissement		1.600,00 €	1.600,00 €	1.600,00 €	1.600,00 €
64	Autres charges d'exploitations					
66	Charges d'exploitation non récurrentes					
<b>60/66</b>	<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>107.200,00 €</b>	<b>-213.000,00 €</b>	<b>-217.000,00 €</b>	<b>-221.000,00 €</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>103.800,00 €</b>	<b>-176.000,00 €</b>	<b>-180.000,00 €</b>	<b>-184.000,00 €</b>
75	Produits financiers récurrents					
	Dividendes SOCOFE		228.000,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €
	Dividendes PUBLI-T		66.000,00 €	66.000,00 €	66.000,00 €	66.000,00 €
	Produits financiers non récurrents					
	Dividendes SOCOFE		270.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Charges financières		1.450,00 €	2.050,00 €	2.050,00 €	2.050,00 €
	<b>Résultat brut avant impôts</b>	<b>0,00 €</b>	<b>458.750,00 €</b>	<b>287.950,00 €</b>	<b>283.950,00 €</b>	<b>279.950,00 €</b>
<b>67</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>					
	Précompte mobilier sur dividendes		88.200,00 €	156.000,00 €	156.000,00 €	156.000,00 €
	Impôts à récupérer en fin d'année		34.487,50 €	-84.012,50 €	-85.012,50 €	-86.012,50 €
	<b>Résultat net après impôts</b>	<b>0,00 €</b>	<b>344.062,50 €</b>	<b>215.962,50 €</b>	<b>212.962,50 €</b>	<b>209.962,50 €</b>
	<b>Dette</b>		<b>406.725,00 €</b>	<b>367.044,04 €</b>	<b>327.381,51 €</b>	<b>287.435,39 €</b>
	Remboursement crédit ING pour acquisition action Publi-T		0,00 €	39.680,96 €	39.662,53 €	39.946,12 €